



Bac professionnel **Aménagements Paysagers**

Le Baccalauréat Professionnel Aménagements Paysagers permet d'acquérir les compétences générales et techniques nécessaires pour s'insérer dans les métiers du paysage et envisager une poursuite d'études supérieures en formation initiale ou en formation par apprentissage.

3 ans de formation pour :

- Préparer, organiser et conduire un chantier
- Encadrer, coordonner l'activité d'une équipe et veiller au bon déroulement des travaux
- Assurer les travaux d'aménagements d'un espace vert ou d'un jardin (terrassement, plantation, clôture, végétalisation, maçonnerie, menuiserie...)
- Identifier et entretenir les végétaux et les sols (taille, fertilisation, arrosage, protection...)
- Entretenir et utiliser le matériel en toute sécurité

Au programme	2 ^{de} professionnelle	Première et Terminale
Enseignements généraux et scientifiques	14h30 par semaine	14h30 par semaine
Enseignement professionnels	🕒 14h30 par semaine - Contexte des chantiers - Travail sur chantier et en aménagement paysager - Opération d'entretien et utilisation des matériaux	🕒 14h25 par semaine - Contexte du chantier - Dimensions écologiques, sociales, économiques et culturelles des TP - Organisation de chantiers d'aménagement - Mise en place et maintenance d'infrastructures paysagères - Implantation et entretien de la végétation - Utilisation des agroéquipements
Stages	5 semaines	15 à 17 semaines (sur 2 ans)

Modalités d'obtention du diplôme :

Le diplôme s'obtient :

- pour 50% lors des épreuves terminales,
- pour 50% au cours de la formation (CCF).

Après le bac professionnel AP :

- BTSA AP (Aménagements Paysagers) en formation initiale ou par apprentissage
- Après le BTSA AP : poursuite en Licence professionnelle
- Certificat de Spécialisation (CS) en élagage, maçonnerie, terrains sportifs, golf...

Pour devenir :

- Paysagiste, Maçon du paysage,
- Jardinier, Agent d'entretien en espace vert,
- Chef d'équipe, Technicien jardinier paysagiste,
- Métiers accessibles dans le secteur privé et les services espaces verts des collectivités territoriales.

Conditions d'admission :

Au collège (Procédure Affelnet), formulez le vœu d'orientation :

- 2^{de} Professionnelle « Nature, Jardin, Paysage, Forêt »
- Admission possible en classe de 1^{ère} sur dérogation pour les élèves de 2^{de} GT, de 1^{ères} ou titulaires d'un CAP en fin de classe de troisième (procédure Affelnet)
- Possibilité de réaliser une **journée d'immersion et de découverte du lycée** et de ses formations
=> demander la fiche de demande et la remettre à son professeur principal au collège.
- Prendre contact avec le lycée La Peyrouse au 05 53 02 62 00

legta.perigueux@educagri.fr

La Peyrouse est un établissement d'enseignement public de Dordogne (MASA)



Les atouts du lycée

- Un établissement à taille humaine (internat) favorisant le travail de groupe et l'entraide ;
- Stages pratiques sur le site du lycée et alentours ;
- Initiation CACES (Conduite en Sécurité) ;
- Chantiers école ;
- Visites à caractère professionnel (salons, espaces verts, jardins, etc.) ;
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ;
- Module professionnel propre au lycée : « Gardons le végétal en mémoire » ;
- Module particulier (MAP) dédié à « l'agriculture urbaine ».
- Semaines de « Travaux Pratiques Renforcés ».

Pour connaître les tarifs de la pension et de la demi-pension, consulter le site internet : naqui.fr/tarification-solidaire



Informations et inscriptions :

05 53 02 62 00

www.perigord.educagri.fr
legta.perigueux@educagri.fr
 Avenue Churchill – BP 22
 24660 Coulounieix Chamiers



Sacnez-moi pour visiter notre site internet



Suivez nous sur agrocampus.perigord